

Peter Arnade, Walter Prevenier, Honor, Vengeance, and Social Trouble. Pardon letters in the Burgundian Low Countries, Ithaca, NY (Cornell University Press) 2015, XII–244 p., 9 ill., ISBN 978-0-8014-5346-5, USD 79,95.

rezensiert von | compte rendu rédigé par
Jacques Paviot, Créteil

En France, les lettres de rémission sont bien connues depuis la thèse de Claude Gauvard, «De grace especial. Crime, État et société en France au Moyen Âge», publiée en 1991, et les spécialistes des anciens Pays-Bas en savaient la valeur (et ajouterions-nous la saveur) depuis l'édition des «Cent Nouvelles Nouvelles» de Pierre Champion en 1928 et, plus tôt, par la publication par Charles Petit-Dutaillis de «Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle» en 1908. Peter Arnade et Walter Prevenier, deux grands spécialistes des Pays-Bas bourguignons, reprennent leur étude et leur interprétation pour la période de 1386 à 1500, de Philippe le Hardi à Philippe le Beau.

Dans une importante introduction, «The Forgiving Prince: Pardons and Their Origins», ils indiquent combien ces pardons sont une source sur le monde social et ses normes, des textes établis de manière à donner une vue particulière de la société, car ce sont des documents narratifs et légaux où est transcrite la voix des gens. Ce caractère hybride offre donc un point d'accès à un monde social plus large, avec son vocabulaire et ses pratiques culturelles, mais il faut se méfier du passage du fait à la fiction. Les auteurs poursuivent en rappelant le développement de ce système de réconciliation, dont le véritable architecte, pour la région, a été Philippe le Bon, qui eut à faire face à des révoltes régulières.

La justice princière en effet était le mieux équipée pour vérifier les demandes. Ils remarquent que le pardon ignore le statut social, l'âge, le sexe et qu'il n'est pas gratuit: la compensation s'accompagne toujours d'une amende civile très élevée pour les nobles tandis que les pauvres en étaient exemptés. Les auteurs s'intéressent ensuite aux frontières entre la loi et l'artifice littéraire, car les lettres de rémission, textes légaux, sont fondés sur des textes rédigés avec art, suivant une intrigue. Ils relèvent que les textes bourguignons, en majorité en français, sont moins impersonnels que les textes du royaume de France, avec insertion de citations et indication de lieux, de bâtiments, de biens. Si nous avons un accès direct à la vie des gens ordinaires, nous n'avons cependant pas un accès direct à la parole des sujets.

Les quatre chapitres qui composent le livre sont des études de cas éclairant différentes catégories sociales, les auteurs incluant la traduction des lettres de rémission citées à la fin de chacun. Dans le premier chapitre, «Social Discord. Disputes, Vendettas, and Political Clients», ils montrent combien la violence s'est répandue au cours du Moyen Âge de l'aristocratie dans les milieux urbains, notamment d'Italie et des Pays-Bas (au sens large). Le règlement des conflits se faisait selon plusieurs voies: soit l'offenseur composait avec le bailli et payait une somme d'argent pour mettre fin à toute action en justice, soit les deux parties s'adressaient au bailli ou aux *paysieders*, offrant de verser une compensation aux victimes et de payer l'amende légale, soit le bailli



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

arrivait à un arrangement (*compositio*), soit c'étaient les *paysieders* qui procédaient à une réconciliation (*zoen*), qui était transcrite dans le livre des réconciliations (*zoenboek*). Le nombre de telles réconciliations est impressionnant: 325 par an à Gand pour la seconde moitié du XIV^e siècle, 722 à Leyde entre 1370 et 1390 pour des différends ayant entraîné la mort ou des blessures graves. Cependant, certains cas de vendetta prolongée pour un honneur outragé (entre nobles, entre factions politiques, entre gens de différents métiers) requéraient pour y mettre un terme l'intervention du souverain, comte de Flandre, duc de Bourgogne. Par son entremise, celui-ci poursuivait deux buts: restaurer la paix et la cohésion dans les communautés, qu'elles fussent grandes ou petites, et se créer des réseaux de loyauté, ceux recevant son pardon devenant ses clients ou ses alliés.

L'honneur, l'identité et la sexualité sont le centre d'intérêt du deuxième chapitre, «Violence, Honor, and Sexuality». Les auteurs montrent la spontanéité très rapide de la violence chez les adolescents ou les jeunes gens, dans la cour d'école, au bordel. L'honneur est un aspect de l'identité masculine individuelle, mais aussi professionnelle. Il était le plus atteint dans les cas d'adultère. De leur côté, les femmes apparaissent dans moins d'un pour cent des cas (pour 14 lettres de pardon et 4 annulations de sentence). Trois cas concernent l'infanticide, l'un des pires crimes, et rarement pardonné. Les archives montrent aussi des faits impliquant des prêtres corrompus.

Le couple et ses conflits est l'objet du troisième chapitre, «Marital Conflicts». Les auteurs ont retenu des lettres de pardon pour les auteurs de rapt, enlèvement (en vue de mariages forcés), séduction (notamment de veuves pour ces trois cas), fuite d'amants. Ils rappellent comment ces pratiques ont découlé du droit canon concernant le mariage, dont les règles entraient en conflit avec les intérêts des autorités princières ou urbaines, des familles au sens large et des parents, et aussi que des unions étaient fondées sur l'affection et sur ce que d'autres auteurs ont appelé le «compagnonnage». Ces derniers facteurs, plutôt leur absence, étaient d'ailleurs pris en compte par les cours ecclésiastiques pour justifier l'annulation de mariages. Pourtant l'aspect social était respecté lorsqu'on recherchait à se marier.

Le quatrième chapitre, «Actress, Wife, or Lover? Marie van den Hoeven Accused and Defended», est consacré à un seul cas: Maria van den Hoeve, une ancienne prostituée, avait été prise en charge par Mathieu Cricke, qui était directeur d'une troupe de théâtre ambulante et qui en avait fait sa seule actrice. Lors d'une représentation à Malines, elle rencontra Jan van Musene, quitta d'un commun accord la troupe et devint la maîtresse de ce bâtard fils d'un chanoine de Malines et déjà marié. Vers le 6 juin 1475, avec ses acolytes, Mathieu Cricket enleva Maria van den Hoeven. À la demande de Jan van Musene, ils furent arrêtés et soumis à la question, mais Mathieu Cricke obtint des lettres de pardon du duc Charles le Téméraire dès octobre 1475, par le parlement de Malines. C'est l'occasion pour les auteurs de montrer comment un tel document, avec l'*intendit* et la déposition des témoins, fait parler de nombreuses voix et révèle de nombreux intérêts et vérités.

L'ouvrage de Peter Arnade et Walter Prevenier est passionnant en ce qu'il nous fait découvrir des pans entiers de la société des Pays-Bas bourguignons, jusqu'à ses marges, à la fin du Moyen Âge. Dans leur recherche du sens des lettres de pardon (données en traduction anglaise à la fin de chaque chapitre), ils font aussi appel aux riches archives urbaines



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

ou ducales, qu'ils analysent finement, à l'aide des développements de la recherche historique, pour en découvrir le sens et les vérités profondes, dans de multiples directions. »Honor, Vengeance, and Social Trouble. Pardon Letters in the Burgundian Low Countries« s'impose comme un modèle d'étude sociale.

Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)

DOI:
[10.11588/frrec.2018.3.51740](https://doi.org/10.11588/frrec.2018.3.51740)

Seite | page 3



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris | publiée
par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)